

l'édito

de Jean-Luc Bergeon



Saint-Chestel

Chers Concitoyens,

Les élections pour désigner le nouveau président de la Fédération Française de la Course Camarguaise (FFCC) se sont déroulées le 17 février dernier.

Hadrien Pujol a été élu sans contestation possible en obtenant 66 % des suffrages.

Sa première décision a été de tendre la main à son concurrent, Nicolas Triol, pour l'inviter à siéger à ses côtés pour les quatre années à venir.

Ces 2 enfants du Pays de Lunel ont permis par leur sens développé de la responsabilité collective et de l'intérêt général de sortir d'une crise sans précédent et de sauver l'institution qu'ils représentent aujourd'hui.

Dans la foulée de cette élection, la FFCC lors de son congrès national organisé le 18 mars à Lansargues, a posé les bases d'un nécessaire rassemblement et d'une programmation ambitieuse et raisonnée.

Le 13 avril prochain, les membres de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), auront à désigner un nouveau responsable suite au décès brutal de leur président Mr Xavier Beulin.

Ce contexte difficile se double d'éléments conjoncturels de crise : il devient nécessaire pour les agriculteurs de prendre en compte le changement climatique, les nouvelles règles sanitaires et la mondialisation de l'économie.

L'agriculture française se caractérise par sa très grande diversité, pour autant, les acteurs de la filière savent se retrouver autour de valeurs communes et de la FNSEA.



avril 2017

Pour nous Saint-Christolains, traditions Camarguaises et agriculture (viticulture), sont 2 éléments qui nous parlent.

Dans une société où la solidarité devient de plus en plus difficile à conjuguer, où notre pays traverse une zone de turbulence électorale, il m'a semblé important de saluer ces trajectoires.

La commune de Saint-Christol n'échappe pas à cet état de fait.

Proposer un projet de vie privilégiant l'intérêt général, même dans une commune comme la nôtre, reste un défi au quotidien.

Je salue souvent dans mes propos, les présidents d'association, les médicaux ou paramédicaux, comme les chefs d'entreprises, les commerçants et artisans qui ont choisi de faire vivre notre village à travers leur passion et leur métier.

Rappelons nous qu'un projet collectif n'est pas l'addition de postures individuelles.

Le repli sur soi est une vision à court terme, qui engendre rarement une dynamique positive pour toute forme de sociétés humaines.

J'évoque régulièrement dans cet éditorial les questions liées à l'aménagement du territoire.

De nombreuses directives supra-communales ou autres documents de planification, guident le plus souvent nos pas, pour autant nous pouvons être les acteurs de notre avenir.

Cela passe par une participation des citoyens, tant au plan local que national.

La République Française offre la possibilité à chacun d'entre nous, de s'exprimer au travers du processus électoral, faire valoir son droit de vote en est le symbole.

Cordialement

Le Maire



Le droit de vote en France

Tout Français majeur (s'il n'est pas privé de ses droits civiques) a le droit de voter sans distinction de sexe, d'origine, de religion ou d'idéaux politiques.

Ce droit s'applique pour chaque individu dans la commune où il réside et est inscrit sur les listes électorales.

A Saint-Christol comme ailleurs, cette règle concerne toutes celles et tous ceux de nos concitoyens qui remplissent ces obligations.

C'est ce droit qui vous permettra lors des prochaines échéances électorales de choisir vos représentants nationaux.

La notion de suffrage apparaît en France à la fin du XVIIIème siècle. Démarre alors une longue histoire, faite de rebondissements et de perpétuelles évolutions pour tendre vers une démocratisation toujours plus grandissante de l'accès au droit de vote.

C'est en 1848 que l'on parlera pour la première fois de suffrage universel masculin, pour les hommes âgés de plus de 21 ans et habitant depuis au moins 6 mois au même endroit.

Toutefois n'étaient pas concernés par ce droit, les militaires, les français vivant à l'étranger ou encore les membres du clergé

Ce n'est que près d'un siècle plus tard, en 1944, que le droit de vote sera accordé aux femmes.



Le suffrage universel direct pour l'élection du Président de la République tel que nous le connaissons aujourd'hui a été instauré en 1962.

Le Général de Gaulle fut le premier Président de la République Française à être porté au pouvoir sous cette forme qui relève de la cinquième République et qui fait encore loi aujourd'hui.



Le président Valéry Giscard d'Estaing, en décidant en 1974, d'abaisser l'âge de la majorité de 21 à 18 ans, a dans un même temps octroyé la possibilité de voter dès l'âge de 18 ans.

Ainsi, le droit de vote n'a eu de cesse de s'ouvrir depuis plus de deux siècles à toutes les franges de population.

Plus récemment, en 2005, la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées permettra au juge d'accorder le droit de vote aux personnes placées sous tutelle.

A l'aube d'importantes échéances électorales, ayons une pensée pour toutes celles et ceux qui, avant nous, ont lutté pour nous permettre aujourd'hui, de voter

